

espèces de poissons et d'animaux sauvages de la province, comprend cinq services. Le Service de l'aménagement de la faune est chargé de l'aménagement de toute la faune, et particulièrement des espèces qui présentent un intérêt pour les chasseurs et les pêcheurs. Des biologistes sont affectés à neuf districts et leur travail comprend la collecte de données sur les populations animales et leur habitat dans leurs régions respectives. Le Service de la recherche biologique effectue des travaux visant à améliorer les connaissances de base sur les poissons et la faune en vue d'aider les responsables de l'aménagement. Le Service des stations piscicoles exploite sept stations piscicoles, inspecte les établissements piscicoles commerciaux et contrôle les importations d'œufs et de salmonidés. Le Service de la conservation se charge de faire appliquer les règlements de pêche et de chasse, et d'informer le public de leur ampleur et de leur importance. Enfin, le Service de location des droits de chasse et de pêche traite avec les fournisseurs et les clubs privés.

Ontario. L'aménagement de la faune en Ontario relève de la Division des pêches et de la faune du ministère des Ressources naturelles en vertu de la Loi sur le gibier et le poisson de l'Ontario, de la Loi sur les espèces menacées, de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs ainsi que des Règlements y afférents. Cette division a pour objectifs d'aménager les ressources halieutiques et fauniques de l'Ontario de façon à assurer et à encourager le développement constant des possibilités économiques et récréatives et d'amener la population à mieux comprendre les principes écologiques pertinents. Au sein de la Division des pêches et de la faune, le Secteur de la faune et celui de la pêche commerciale et des fourrures ont des responsabilités liées à l'aménagement de la faune. La décentralisation effectuée récemment a donné lieu à une répartition des fonctions d'aménagement entre le bureau central, huit bureaux régionaux et 49 bureaux de district.

La population de cerfs a diminué en Ontario au cours des quelques dernières décennies, comme en témoigne la rétraction d'environ 200 milles vers le sud de la limite septentrionale de l'habitat du cerf de Virginie et la réduction des troupeaux de cerfs dans le reste de leur zone d'habitat. La principale cause de cette diminution a été le vieillissement des forêts par suite de la réduction de l'exploitation forestière et des incendies depuis les années 30. Plusieurs séries d'hivers rigoureux ont contribué à la contraction de la population de cerfs dans une proportion compatible avec la qualité de l'habitat réduit. L'objectif du programme d'aménagement est d'accroître la quantité de nourriture disponible dans les aires d'hivernage et de maintenir un abri convenable pour l'hiver. Dans le cas de l'original, on s'applique à accroître sa production, à dresser des inventaires des prises et à évaluer les conséquences de diverses méthodes d'exploitation forestière et de l'état des forêts sur son habitat. Le nombre de chasseurs d'original a augmenté et on multiplie actuellement les mesures visant à assurer sa protection.

Les programmes d'aménagement du gibier à poil et du gibier d'eau dans les hautes terres portent sur le maintien et l'amélioration de l'habitat, puisque c'est ce dernier qui détermine l'ampleur des populations. Les programmes d'aménagement sont exécutés sur des terres privées aux termes d'une entente entre les propriétaires et la province ainsi que sur des terres appartenant à la province. Ces deux catégories de zones d'aménagement de la faune ont favorisé l'accroissement des perspectives pour l'étude de la nature et la chasse dans le sud de l'Ontario, où la plus grande partie des terres appartient à des particuliers. Certaines de ces zones assurent également la préservation d'habitats marécageux qui sont essentiels à la survie d'une grande variété d'espèces sauvages, en particulier de gibier d'eau. Un programme se poursuit en vue de réimplanter dans le sud de l'Ontario une population de bernache canadienne se reproduisant à l'état sauvage, et on peut maintenant voir ces oiseaux dans bien des endroits. Le baguage, les études de production et l'inventaire des prises sont autant de moyens qui facilitent l'élaboration de programmes d'aménagement du gibier d'eau.

En ce qui concerne les animaux à fourrure, l'effort porte surtout sur le castor: exécution de relevés aériens des colonies de castors et collecte de spécimens par les trappeurs. Des statistiques sommaires sur les animaux à fourrure capturés par chaque trappeur sont maintenant produites tous les mois. Les captures de castor, de martre et de pékan sont contrôlées par contingentement. Environ les trois quarts des peaux levées en Ontario sont vendues aux enchères par l'entremise du Service des ventes de l'Association des trappeurs de l'Ontario à North Bay. Un effort concerté en vue de mettre au point des techniques de piégeage plus efficaces et moins cruelles a été amorcé en 1973 en collaboration avec l'Association des trappeurs de l'Ontario. Des séances d'étude sur les techniques de piégeage